



préavis réduit à 1 mois

Par **berito**, le **11/05/2011** à **22:23**

Bonjour à tous.

J'habite actuellement un maison non meublé depuis 2 ans.

Mon amie ne travail pas depuis 1 an pour garder notre fils, moi je suis en CDI. Elle vient de trouver un travail à 40km de chez nous. Pouvons nous réduire le préavis à 1 mois ?

j'ai lu quand cas de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi on pouvait réduire ce délai. Mais y a t-il un delai à respecter entre le moment ou l'on perd son travail et le moment ou l'on en retrouve un ?

J'ai aussi vu que si nous avons le RSA on pourrait bénéficier de ce délai réduit ?

Comme nous ne sommes ni pacsé ni marié (mariage dans 2 mois :D) cela pose t-il problème ?

Le bail est à nos deux noms.

Merci pour vos réponse

Par **Domil**, le **12/05/2011** à **00:12**

Avez-vous le RSA socle ? je pense que non, car si vous travaillez, et si vous l'avez, c'est qu'il y a fraude.

[citation]j'ai lu quand cas de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi on pouvait réduire ce délai. Mais y a t-il un delai à respecter entre le moment ou l'on perd son travail et le moment ou l'on en retrouve un ?[/citation]

Consécutivement ==> délai court, 12 mois, c'est trop.